

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU LUNDI, 27 NOVEMBRE 1797.

Extrait des Nouvelles de Londres, du 14 Novembre.

Par les dépêches de l'amiral comte St. Vincent, l'amirauté a reçu la nouvelle de la prise de plusieurs corsaires et autres bâtimens françois.

L'escadre de Brest, de 17 vaisseaux de ligne, est revenue dans la rade. Lord Bridport est retourné devant ce port. — Sir Borlas Warren a donné avis à l'amirauté que les françois se proposent de tenter une descente dans le duché de Cornwallis.

Le gouvernement médite une expédition secrète qui est de la plus grande importance; elle doit être tentée sous très peu de tems; c'est le vice-amiral Nelson qui doit la commander; on prépare à cet effet un grand nombre de chaloupes canonnières dans les différens chantiers.

Un prince de la Maison de Holstein sollicite la main de S. A. R. la Princesse Anguste; on assure qu'il a été répondu favorablement à la demande.

La nouvelle d'une grande diminution dans l'armée Britannique est certaine. Les recruteurs sont rappelés; les régimens seront réduits, dit-on, à 600 hommes. Mais en revanche, on va augmenter les forces maritimes.

L'amirauté vient de donner l'ordre d'équiper le plus promptement possible une escadre qui sera commandée par l'amiral Duncan, et dont l'objet sera de croiser dans les mers du Nord; cet amiral a eu hier une entrevue avec les lords de l'amirauté à ce sujet.

Le lord Chancelier d'Angleterre fera à l'avenir, comme celui de l'Echiquier, logé aux frais de la nation; le gouvernement visait d'achever à cet effet Belton house.

L'ambassadeur extraordinaire de Portugal est sur le point de retourner à Lisbonne, pour y consulter les ministres du Roi son maître.

La nomination des Shériffs a eu lieu le 13.

Le capitaine Cotes a reçu hier un passeport pour se rendre à Paris, où il doit résider comme agent pour l'échange des prisonniers. M. Swinburne, qui étoit chargé de cette partie, revient en Angleterre.

Les amiraux hollandois de Winter et Munier sont renvoyés en Hollande sur leur parole d'honneur, jusqu'à leur échange; deux vloops ont ordre de les conduire à Helvoetsluis.

On a fait une nouvelle émission de billets de l'échiquier; c'est ce qui a occasionné hier une baïlle dans nos fonds. Les trois pour cent consolidés sont à 48 $\frac{1}{2}$.

Chambre des Communes. — Séance du 10 Novembre.

Conformément à l'ordre du jour, on lit l'adresse suivante des Pairs à S. M.

„Nous, les très obéissans & loyaux sujets de S. M., les lords spirituels & temporels assemblés en parlement, avons pu dans la plus sérieuse considération les pièces qu'il a plu à V. M. de faire mettre sous nos yeux, sur la négociation que V. M. avoit entreprise dans la vue de rendre à votre peuple une paix sûre & honorable. Nous avons reconnu dans tout le cours de cette affaire la sollicitude continuelle & invariable de V. M. pour nos intérêts & notre prospérité. Nous avons vu en même tems d'un autre côté, que nos ennemis n'avoient cessé de donner des preuves multipliées de cet esprit d'animosité invétérée & d'ambition désaturée qui a été l'origine de la querelle présente. La conduite de V. M. par la franchise, la cohérence & la modération sans exemple qui l'ont caractérisée; va laisser à l'ennemi aucun subterfuge. On ne peut plus nier que la sienne n'ait été le résultat d'une détermination fixe, d'exclure tous les moyens de paix & de donner suite, à tout hasard, à ses desseins hostiles contre le bonheur & la sûreté de ces royaumes. Maintenant même il abandonne les vaines protestations de ses dispositions pacifiques, & il avoue enfin ouvertement & publiquement le vrai but de toutes ses mesures & de toutes ses démarches. C'est à nos loix & à notre gouvernement qu'il a déclaré une haine irréconciliable. Aucun sacrifice que celui de notre liberté, aucune conser-

son que celle de notre enviable & heureuse constitution ne pourra le satisfaire. Dans de telles circonstances, nous sentons le devoir que cette grande crise nous impose envers Dieu & notre patrie. Animés des mêmes sentimens qu'il a plu à V. M. de faire connoître à son peuple & à l'univers; attachés à V. M. par principes de devoir & de reconnaissance, & persuadés que ce n'est que de votre courage & de votre fermeté que nous pouvons actuellement attendre votre sûreté ou une paix permanente, nous avons pris la résolution inébranlable de défendre le trône de V. M. la vie & les propriétés de nos concitoyens, le gouvernement & la constitution de notre pays, & l'honneur, ainsi que l'indépendance de l'Empire Britannique. Nous savons que de grands efforts sont nécessaires, nous sommes prêts à les faire, & plaçant notre ferme confiance dans la protection divine qui jusqu'ici nous a toujours favorisés, nous secourrons V. M. de tous nos moyens, résolu de vivre ou mourir avec votre religion, nos loix & notre liberté.

Après cette lecture, Sir John Sinclair prend la parole. Il dit que quoiqu'il n'improove pas l'adresse dans sa teneur générale, cependant il croit devoir y suggérer un amendement, parce que quelques-unes des expressions lui paroissent de nature à faire naître une inimitié irréconciliable. Commencant par quelques remarques sur la négociation, il regrette de n'avoir pas suivi le projet qu'il avoit eu, de proposer que le ministre plénipotentiaire ne donnât aucun projet de pacification, que l'ennemi n'eût déclaré être prêt à présenter un contre-projet. Peut-être eût-il empêché l'avilissement auquel l'Angleterre s'est exposée, comme le prouvent les pièces relatives à cette négociation: il désapprouve qu'on ait traité dans la déclaration, de frivoles et offensantes, les demandes que le gouvernement François avoit faites, relativement au titre de Roi de France, de la restitution des vaisseaux de Toulon, et de la renonciation à l'hypothèque sur les Pays-Bas, d'autant plus qu'il ne voit pas que ce fussent des demandes formelles. Il déclare que s'il pensoit que l'intention de l'ennemi fût réellement de renverser le gouvernement d'Angleterre, comme le dit la même déclaration, il voterait pour la totalité de l'adresse; mais il pense que l'ennemi n'a tenu ce langage, que s'y croyant provoqué par des torts supposés; que probablement il ne manifeste une haine invétérée, que parcequ'il s'est persuadé qu'elle existoit de notre côté; que le directoire n'a conçu le projet de renverser ce gouvernement, que parceque nous voulions renverser le sien. Pour empêcher que de tels sentimens se perpétuent, il propose par amendement à l'adresse, d'en ôter tout ce qui marque de l'animosité, et de déclarer qu'on ne se refusera point à reprendre la négociation dès que la France sera disposée à traiter à des conditions raisonnables.

Lord Temple: „Je regrette que les membres qui dans la dernière session remplissoient les sièges opposés soient absens, et je pense qu'ils ne

pourront se justifier auprès de leurs constituans d'avoir manqué à ce que leur prescrivait leur devoir, au moment où l'arrogance de l'ennemi et ses projets dangereux appellent tout Anglois à la défense de son pays, et demandent qu'il fasse connoître par ses représentans l'unanimité des sentimens dont il est animé. Je déclare adhérer de cœur et entièrement à l'adresse proposée, qui, dans toute sa teneur, et surtout par la modération et le choix de ses expressions, me paroît mériter le concours général de la nation. Je n'ai qu'un reproche à faire, c'est qu'on se soit abaissé à entrer même en négociation; et je me rejouis sincèrement qu'elle soit rompue et de la manière dont nous l'avons terminée; car je ne vois que du danger à faire la paix avec ceux qui maîtrisent la France. Les dispositions qu'ils manifestent depuis quatre ans, devoient faire prévoir l'évènement: le parti modéré qui commençoit à prévaloir m'avoit donné cependant quelques espérances, mais elles se sont évaporées avec lui. Les conditions déraisonnables qu'exigeoient les nouveaux usurpateurs, comme préliminaire, démontreroient leur détermination à continuer la guerre; et il est indubitable qu'en y acquiesçant, on se fût exposé à des demandes encore plus avilissantes. Leur déclaration sur la rupture des négociations est un aven formel de leurs intentions. Ils cessent de dissimuler que les deux gouvernemens ne peuvent plus subsister ensemble, et que le *délenda Caribog* pourra seul terminer la querelle. Leur décret pour faire marcher sur leurs côtes une armée d'Angleterre, sans parler de leur mépris pour les droits des nations et pour les traités les plus solennels, nous donne la mesure de leur haine invétérée. Eh! quelle confiance pourrions-nous placer dans des hommes qui se font un jeu des engagements les plus sacrés, qui refusent de ratifier d'anciens pactes, qui disposent à leur gré du territoire des puissances qui se sont jetées dans leurs bras, qui offrent leurs secours aux rebelles et aux mal intentionnés de tous les Etats, et qui se servant du masque de la liberté pour tromper et enchaîner leurs compatriotes, bannissent sans conviction, sans même aucune forme de procès, les représentans constitutionnels et légaux de ce peuple souverain? Je déclare donc que tant que le gouvernement françois demeurera dans cet état de vacillation, d'incertitude et de commotion, je m'opposerai constamment à toute espèce de négociation.

(Nous donnerons demain le discours de M. Pitt, à la suite duquel l'adresse a été adoptée à l'unanimité.)

Suite des pièces relatives à la négociation, &c.

No. 35. Dépêche de lord Malmesbury du 5 Septembre. — Les plénipotentiaires conformement, de la part du Directoire, ce qu'ils avoient pris sur eux mêmes d'assurer, que le Directoire n'avoit pas eu en vue l'Angleterre dans le message ci dessus.

No. 36. Dépêche de lord Malmesbury du 9. — Les plénipotentiaires l'ont assuré dans une conférence du 7, que le grand événement qui venoit d'arriver à Paris n'interrompait pas les négociations.

No. 37. Dépêche de lord Grenville du 11. — Il dit qu'il seroit prématuré de faire des conjectures sur l'effet du dernier événement sur la négociation.

No. 38. Dépêche de lord Malmesbury du 11, pour annoncer que toute la légation française est rappelée & remplacée par MM. Treillard & Bannier d'Arco.

No. 39. Note des plénipotentiaires qui annoncent ce changement.

No. 40. Réponse pour accuser la réception de la note précédente & leur témoigner ses regrets personnels.

No. 41. Dépêche de lord Malmesbury du 17 Septembre. — Il rend compte de la visite de cérémonie que lui ont faite les nouveaux plénipotentiaires, & de celle qu'il leur a rendue. (La suite ci-après.)

De Venise, le 15 Novembre.

L'allégresse des habitans de cette ville augmente à mesure que le moment de l'arrivée des autrichiens approche. Les partisans les plus zélés du démocratisme sont hûés et insultés lorsqu'ils osent se montrer en public. Le général Serrurier a dû publier différentes proclamations pour contenir le peuple et l'empêcher de se porter à des excès contre ces révolutionnaires. La municipalité ne s'assemble plus; elle a fait abattre les loges et remettre dans son premier état la salle où elle tenoit ses séances. Le commandant français a fait arrêter et conduire à Messine un grand nombre de patriotes prononcés, qui cherchoient à échauffer et soulever la populace. Deux des députés qui devoient se rendre à Paris, et que Buonaparte avoit fait arrêter, ont été remis en liberté; ils viennent de revenir ici, mais l'on ne doute pas qu'ils ne prennent bientôt le parti de s'éloigner. Ces députés sont Dandolo et Carminati.

L'on attend avec la plus vive impatience les représentans de S. M. Impériale. Déjà il est arrivé ici trois commissaires autrichiens.

D'Udine, le 14 Novembre.

La division du général Bernadotte et le reste de celle du général Baraguey d'Hilliers sont toujours cantonnées dans nos environs; elles ne s'éloigneront qu'après l'échange des ratifications. L'on attend dans peu ici M. le comte Raimond de Thuru, gouverneur de Gorice, et M. François Steffanio, commissaires de S. M. l'Empereur. — Le municipal Dandolo avoit tenté d'engager les habitans du pays de Cadore

à former obstacle à l'entrée des autrichiens dans ce pays; mais les propositions ont été rejetées avec mépris. En général, les dispositions des habitans de la Terre-Ferme sont bonnes, et les autrichiens seront très bien reçus.

De Milan, le 15 Novembre.

Le citoyen Lupi, envoyé près de Buonaparte par le gouvernement provisoire de Gênes, a réussi complètement dans la mission. Le général-législateur lui a témoigné, qu'il verroit avec plaisir que la nouvelle constitution fût promptement présentée à la sanction du peuple Ligurien, afin qu'il pût bientôt jouir d'un gouvernement qui établisse son indépendance sous la garantie de la République française etc. D'après cette déclaration, il paroît certain que la République Ligurienne ne sera réunie ni à la Cisalpine ni à la France, comme le bruit en avoit couru.

Voici quelques passages de la proclamation dans laquelle le général Buonaparte assure itérativement au peuple Cisalpin son indépendance: Vous êtes le premier exemple dans l'histoire, d'un peuple qui est devenu libre sans factions, sans révolutions, sans massacres. Nous vous avons donné la liberté: sachez la conserver. Vous êtes, après la France, la République la plus peuplée, la plus riche; votre position vous appelle à faire une grande figure dans les affaires de l'Europe. Pour être dignes de votre destinée, ne faites que des loix sages & modérées, & ensuite faites les exécuter avec force & énergie. Favorisez la propagation des lumières, & respectez la religion. Vous avez généralement besoin de vous pénétrer du sentiment de votre force. Divisés entre vous, vous n'auriez jamais conquis votre liberté. Mais dans le cours de peu d'années, sachez-vous abandonner à vous-mêmes, aucune puissance de la terre ne seroit assez forte pour vous la ravir. Jusques là, la Grande Nation vous protégera contre les attaques de vos voisins: son système politique sera uni au votre... Dans la seule vue de votre bonheur, j'ai fait un travail que d'autres n'eussent fait que par ambition ou par l'amour du pouvoir. J'ai nommé des personnes à un grand nombre de places: je me suis mis en danger de méconnoître l'homme vertueux, & de préférer l'intrigant. Mais les inconvéniens eussent été plus grands à vous laisser faire les premières élections; vous n'eussiez pas encore organisés pour cela.

De Venise le 18 Novembre.

S. M. l'Impératrice a été attaquée d'une fièvre scarlatine; mais elle commence à se rétablir.

M. le comte de Meerfeldt est parti aujourd'hui pour Rastadt.

L'échange des ratifications aura lieu un peu plus tard qu'on n'en étoit convenu. Le général Buonaparte a envoyé un courier ici, avec l'avis que des affaires indispensables exigeoient qu'il s'arrêtât quelques jours à Milan; qu'aussitôt qu'elles seroient terminées, il se rendroit à Rastadt.

Des lettres de Petersbourg assurent que la cour de Russie a conclu une nouvelle alliance

avec une puissance du Nord, dont le but est encore inconnu.

La nouvelle loterie d'Etat sera de 8 millions; il y aura 16 mille lots de 500 florins chacun; une partie de la mise pourra être payée avec les papiers de banque. Il y aura huit tirages, à un intervalle de 18 mois l'un de l'autre; conséquemment la loterie sera entièrement tirée au bout de 12 ans.

Suite de Paris, du 18 Novembre.

On parle beaucoup d'un traité de commerce qui est à la veille de se conclure entre la République française et l'Empereur de Russie. Le citoyen Caillard, ambassadeur de la République française à Berlin, et le ministre de Russie à la même cour, doivent avoir eu plusieurs conférences à ce sujet, au nom des deux puissances, dont les résultats assurent un plein succès. (*Courier de Paris*).

Drouet est retiré à Châlons-sur-Marne. Il va, dit-on, publier l'histoire de ses aventures.

On assure qu'il se forme de nouveau des rassemblemens sur plusieurs points des départemens méridionaux.

On dit que le directoire exige des gouvernemens suisses, la réimportation en France des députés qui ont cherché un asyle sur leur territoire.

Le gouvernement (dit un journal) a un plan formé pour attaquer l'Angleterre. Les défenseurs de la patrie pétillent d'impatience. Il y a des intelligences pratiquées. Les fonds mis à la disposition du Directoire lui donnent des moyens de se ménager des amis dans l'intérieur des trois royaumes. Avec trois cent mille livres, la révolte de Parker culbatoit la marine angloise. La plus belle occasion de profiter de la discorde angloise a été perdue.

La motion faite par Gayvernon, de faire payer à nos armées par les parens des émigrés le milliard qui leur a été promis, a excité avec raison des réclamations des meilleurs républicains. Ce projet également contraire aux loix de l'équité et aux principes de la propriété, n'est propre qu'à jeter de la défiance dans le commerce, et de justes craintes parmi tous les citoyens. Cette mesure vraiment révolutionnaire nous reporte au tems de la terreur, et

nous rappelle trop la manière dont Robespierre battoit monnoie. Mais comment la nation s'acquittera-t-elle envers les braves défenseurs auxquels elle doit toute sa gloire et la paix? Envain demanderoit-on aujourd'hui ce qu'est devenu le gage du milliard promis, ces immenses biens nationaux; ils ont disparu, et la banqueroute qu'éprouvent les créanciers de l'Etat auxquels on en a abandonné les foibles restes, atteste assez la nullité de cette hypothèque. Des conjectures, il est vrai, nous promettent de nouvelles ressources; mais elles sont incertaines, et notre dette est sacrée. Nos besoins sont d'ailleurs si nombreux, si urgens, et les contributions si fortes, que l'on conçoit l'embarras du gouvernement pour tenir la promesse faite à nos armées par la convention, et qu'il a si souvent renouvelée lui-même.

Modes. — Point, ou peu de variations essentielles. Le fichu simple, quelquefois garni de paillettes ou de braderies en or, paraît constamment la tête de nos belles; il est relevé ordinairement par un plamet de Héron. Le chapeau de velours noir commence à percer, & les *spencers*, sous les auspices de quelques jolies femmes, ont été portés avec une sorte de succès. Ils ont subi & subiront encore une foule de variations. On les a vus à revers, en schall, à collet, à manches longues, à manches à la romaine, à basques, à la honzarde & à la bergère. Ceux que l'on fait actuellement sont à la *bourgeoise*, ainsi dénommés pour leur simplicité.

De Raibona, le 21 Novembre.

La diète, dans sa séance du 13, s'occupa d'apposer la ratification impériale et l'approbation immédiate de l'Empire à l'instruction et au plein-pouvoir général des Etats députés au congrès de Rastadt. Il fut décidé qu'en parlant des pays conquis par les français, on les désigneroit comme Etats appartenans à l'Empire. Moyennant cette addition, le Directoire de Mayence fit dicter le 15 les pleins-pouvoirs, qui furent expédiés le jour suivant.

De Cologne, le 22 Novembre.

La commission intermédiaire de Bonn vient de mander au commissaire français ici, que d'après un ordre de l'Etat-major de l'aile gauche de l'armée d'Allemagne, les grains et autres marchandises pourront à l'avenir circuler dans le pays occupé par l'armée, même d'une rive à l'autre.

* * La mort m'ayant enlevé ce matin, à 5 heures, mon mari Pompée Salès, conseiller de la chambre des finances & maître de Chapelle de S. A. S. E. de Trèves, après une longue & douloureuse maladie, pendant laquelle il a montré les sentimens les plus édifiants de patience & de religion, & persuadé de la part sincère que prendront à ma juste affliction tous mes parens & amis je les supplie de vouloir bien se dispenser de m'en donner les témoignages par écrit.

Frankfurt le 21 Novembre 1797.

Françoise Salès, née Blumer.